



Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet minier Marban Ingénierie

3211-16-022

réalisée par
le ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Le 21 février 2023

LE PROJET

Minière O3 compte développer le projet minier aurifère Marban qui est situé à environ 15 km à l'ouest du centre-ville de Val-d'Or, dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le projet Marban inclut l'exploitation d'une mine à ciel ouvert d'une durée de vie de 10 ans. Il comprend deux fosses principales et quatre fosses secondaires de même que la mise en place d'infrastructures de surface dédiées au transport de minerai et du stérile, d'une usine de traitement du minerai, d'aires d'accumulation de stériles miniers, de résidus miniers et de mort-terrain. Diverses infrastructures connexes sont également prévues, en lien avec l'alimentation électrique, les télécommunications, le chauffage, la ventilation, le traitement des eaux, etc. La réalisation du projet nécessiterait la déviation d'une route existante, la création d'une nouvelle voie d'accès au site minier à partir de la route 117 et la déviation d'une rivière s'écoulant actuellement au-dessus des gisements dont l'exploitation est visée.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 5 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. **Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.**

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 4 janvier 2023 et s'est terminée le 3 février 2023. Au cours de cette période, 10 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 20 décembre 2022, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les

préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

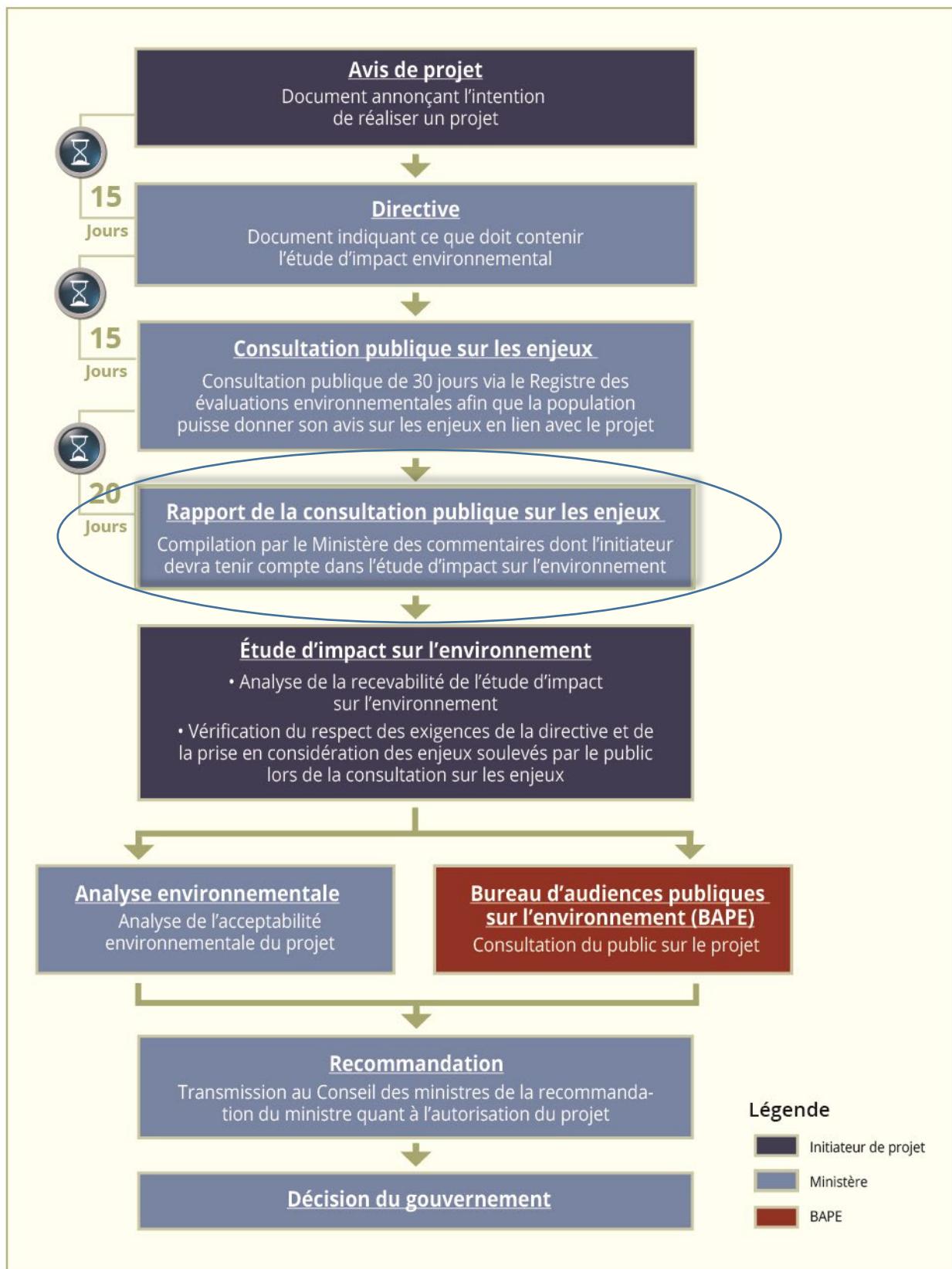


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
la viabilité économique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Fragilité de la rentabilité du projet par la faible teneur en or du gisement et la variation de la valeur du marché de l'or • Justifications économiques et raisons d'être du projet peu élaborées
la mise en œuvre d'un développement minier responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier le bien-fondé d'une nouvelle mine d'or pour la région et pour la société québécoise en lien avec les gains du projet comparativement aux pertes • Présenter la proportion d'or utilisée pour la transition énergétique comparativement à la création d'autres biens (bijoux, lingots) • Courte durée de vie du projet comparativement aux effets sur l'environnement (destruction d'écosystèmes) et la société (actuels et legs aux générations futures) • Effets de l'exploration sur l'environnement • Restauration du site
la conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts cumulatifs sur la qualité et la quantité d'eau • Impacts du prélèvement d'eau sur la faune et sur l'humain (résidents avoisinants, niveau d'eau des puits artésiens) • Présenter le volume de prélèvement d'eau total pour l'exploitation et l'exploration • Effets sur la nappe phréatique • Présenter les scénarios d'évitement du détournement de la rivière Kériens • Présenter les contaminants rejetés et la qualité de l'eau pour chacune des phases du projet • Risques de contamination des lacs Vassan et de Montigny
la préservation des processus hydrogéomorphologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'esker : la fosse Marban est située directement sur un esker aquifère identifié dans le cadre de la partie 1 du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de l'Abitibi-Témiscamingue • Présenter les scénarios d'évitement de l'esker
la protection des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Empreinte du projet dans les milieux humides et hydriques, présenter les superficies atteintes • Détournement de la rivière Kériens • Risques de destruction des lacs Vassan et de Montigny • Présenter la concordance et respecter le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de la Vallée-de-l'Or

Enjeux	Observations
le maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Effets sur la faune présente aux alentours du site et qui dépendent de cet environnement • Effets cumulatifs des pertes d'habitats, notamment pour le caribou • Fragilisation des espèces à statut particulier et perte de biodiversité • Fiabilité des études, qualité de l'information et réalisation des inventaires exhaustifs et au moment approprié • Protection légale des oiseaux et de la faune, notamment Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs • Déplacement des populations fauniques en raison du bruit • Maintien de corridors fauniques et déplacement (migration) des espèces • Réaliser un inventaire et un suivi de la faune et de la flore de la rivière Kériens • Présence d'engouement bois-pourri (menacée selon la LEP et susceptible d'être désignée selon la LEMV), du loup de l'est (statut préoccupant selon la LEP) et la pipistrelle de l'est (statut espèce susceptible d'être désignée selon la LEMV et en voie de disparition selon la LEP) • Risque de dispersion d'espèces exotiques envahissantes • Collaborer avec les groupes environnementaux, les communautés autochtones et les parties concernées pour protéger et assurer la survie des caribous
le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'habitat pour des espèces à statut particulier • Empreinte du projet : Destruction du milieu naturel avant (exploration) et pendant le projet (exploitation) • Perte de services écosystémiques, par exemple le contrôle de la tordeuse des bourgeons de l'épinette par les oiseaux • Déboisement près du lac Vassan • Fragmentation d'habitats et du paysage par les chemins • Évaluer les effets du projet sur les insectes • Considérer les effets cumulatifs des projets miniers et industriels sur l'environnement
la lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des cibles gouvernementales en termes de réduction des GES : quelles sont les mesures mises en place pour le projet? • Effets cumulatifs des émissions de GES
les communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des droits et des intérêts des communautés autochtones (article 2.2 de la Loi sur les mines)

Enjeux	Observations
l'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pression accrue de l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue ce qui amène des impacts cumulatifs et un passif environnemental • Faible utilité technologique, l'or ne fait pas partie des minéraux critiques et stratégiques • Raison d'être du projet : justifier la nécessité d'ouvrir une nouvelle mine d'or au Québec et le gain par rapport aux impacts du projet sur l'environnement • Pérennité des perturbations économiques, sociales et environnementales engendrées par la mine en raison de son envergure • Peu de considération manifestée par l'initiateur envers la population • Procédure de rachat des terrains et de compensation pour les résidents et communautés autochtones • Dans un contexte de pénurie de la main-d'œuvre qualifiée pour les PME, de logements, de places en garderie, des services et des commerces de proximité dans la région, en quoi ce projet amène-t-il un effet structurant et bénéfique? • Préciser les enjeux socioéconomiques
la conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer les effets cumulatifs des multiples projets miniers et industriels sur l'environnement et la population • Aménager un passage à niveau pour la voie ferrée • Augmentation du transport sur le réseau routier : sécurité publique et pression sur les infrastructures existantes
le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un guide de cohabitation tenant compte des voisins du projet et des communautés autochtones • Présence d'habitations à 1 km du site • Qualité de vie des résidents qui recherchent la quiétude • Procédure de rachat des terrains et de versements de compensations pour les résidents • Impacts cumulatifs des multiples projets miniers et industriels sur l'environnement et la population de la région • Nuisance par le bruit et les vibrations dans un milieu naturel calme • Modéliser les émissions de poussières et d'éléments associés (se fier à l'Inventaire national des rejets polluants) • Circulation routière : nuisance et sécurité • Effets sur la valeur des propriétés locales (les secteurs Lac Vassan, Chemin Norrie et Dubuisson partie Ouest) • Modélisation de la dispersion des contaminants dans l'eau et disponibilité de l'eau potable
le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Effet cumulatif sur le paysage déjà affecté par l'industrie minière dans la région • Grande production de stériles et résidu minier et empreinte du projet • Aucune consultation du public sur la restauration du site minier et aucune information à ce sujet • Présenter un scénario de restauration incluant le remblai des fosses et prioriser ce type de restauration • Développer des partenariats pour des projets de recherche afin d'optimiser les étapes de réhabilitation et de restauration afin de recréer des milieux plus intéressants

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Ville/muncp/ communaute	Enjeux	Préoccupation	Reference
Citoyen	Shefford	Considérant que la nouvelle loi sur l'eau accorde au ministre et au gouvernement le pouvoir de limiter ou de faire cesser tout prélèvement d'eau qui présente un risque sérieux pour la santé publique ou pour les écosystèmes aquatiques, sans indemnité de la part de l'État, quels sont les résultats des études (vraiment impartiales?) que la nouvelle loi impose et quelle est la réponse du gouvernement au sujet de ces résultats? Qu'en est-il de l'impact sur la survie de toutes les espèces - incluant l'humain, qui dépendent de près ou de loin, de l'environnement situé dans et aux alentours de la zone de ce projet s'il est accepté?		L'article 2.2 de la loi sur les mines entre autres, stipule que « La prise en compte des droits et des intérêts des communautés autochtones fait partie intégrante de la conciliation de l'activité minière avec les autres possibilités d'utilisation du territoire. » Cette prise en compte est-elle réelle et réalisée par les deux parties (gouvernement ET compagnie.s impliquée.s) ou est-ce que cette loi n'est bonne que sur papier?
Citoyen	Malartic	Destruction d'un grand territoire	Il y a de plus en plus de mines à ciel ouvert qui détruisent le territoire.	Aucune.

Citoyen	Rouyn-Noranda	<p>Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre généralisée, et plus spécifiquement de la rareté de la main-d'œuvre spécialisée requise dans une mine, et du phénomène bien connu de drainage de cette main-d'œuvre par les minières qui la détournent des PME actuelles de la région, toute étude d'impact sur un projet de nouvelle mine devrait comporter une analyse des enjeux liés à ce phénomène. En plus d'ajouter une pression sur le bassin déjà restreint de mineurs, une nouvelle mine entraîne, avec ses hauts salaires, le départ de chez leurs employeurs actuels de nombreux mécaniciens, conducteurs de poids lourds, électriciens, soudeurs, opérateurs de machinerie et ingénieurs. La région est déjà aux prises avec une grande difficulté de rétention de main-d'œuvre dans les PME, ce qui prive de services toute une population, et fait monter en flèche le coût de ces services. Chaque nouvelle mine accentue ce problème et contribue à réduire la qualité de vie des citoyens, tout en réduisant leur pouvoir d'achat.</p>	<p>Rien ne justifie la mise en exploitation de nouvelles mines d'or au Québec. L'or n'est absolument pas un minéral stratégique et la quantité actuellement produite dépasse largement les besoins essentiels. Par ailleurs, puisque l'or sert principalement de valeur refuge (stockée dans des voûtes) et aux bijoux, non essentiels eux aussi, le Québec devrait décréter un moratoire sur ce type d'exploitation et privilégier les mines produisant des minéraux essentiels. Surtout que la pénurie de main-d'œuvre, de services et de logements qui sévit en Abitibi devrait nous obliger à identifier les axes PRIORITAIRES de développement, afin de limiter le drainage vers des entreprises non essentielles de ressources déjà rares et la création de nouvelles pénuries (CPE, écoles, soins de santé divers, logement, etc.). Et une telle exploitation, d'une durée de 10 ans ou moins, ne trouve aucune justification compte tenu de la pérennité ou de la persistance des perturbations économiques, sociales et environnementales qu'elle engendrera. Ces aspects sociaux</p>	
---------	---------------	---	--	--

		<p>devraient être considérés avec une aussi grande importance que les enjeux environnementaux. Ne pas être noyés dans un vague enjeu de "développement durable".</p>	
--	--	--	--

Citoyen	Abercorn	<p>À la lumière de toutes les informations reçues sur l'état actuel des changements climatiques déjà en cours, de la perte de la biodiversité, il est temps de cesser toute productivité non essentielle. Le pain que nous mangeons et l'eau que nous buvons passent avant la bijouterie et les réserves d'or en lingots. De plus, dans un temps où la main-d'œuvre est si rare, c'est vraiment irresponsable d'entreprendre des chantiers qui vont accaparer tant de travailleurs. Le temps de la surconsommation et de la surproduction est terminé.</p>	Voir le paragraphe précédent.	<p>Le manque de personnel est connu de toute la population du Québec et du Canada. Les changements climatiques et la perte de biodiversité sont décriés par tous les scientifiques objectifs et du monde entier. Il nous serait impossible d'en donner les références qui sont de toute évidence parfaitement inutiles. Aucune personne bien intentionnée ne peut nier ces données.</p>
---------	----------	--	-------------------------------	---

Citoyen	Senneville	<p>Il faut prendre en compte l'effet cumulatif de pertes d'habitat et autres « coûts environnementaux », car ce projet est proposé dans un paysage déjà affecté. Ces impacts doivent être envisagés dans un contexte de dégradation de l'environnement planétaire de changements climatiques et la perte de biodiversité. Avant d'envisager la destruction des habitats d'oiseaux, vaut mieux évaluer la perte de leurs services écosystémiques par exemple, les oiseaux contrôlent les populations de tordeuses de bourgeon d'épinette là où les avions n'arrosent pas la forêt de pesticides. Aucune mention n'est faite dans la description du projet des impacts sur les insectes alors qu'elles sont à la base de l'alimentation de très nombreuses espèces aviaires. Cette impacte mérite d'être évaluée, surtout pour les milieux hydriques.</p>	<p>Quelle surface est occupée par les milieux humides et quelle superficie sera détruite? Il est nécessaire de faire caractériser ces milieux par une étude écologique et d'effectuer des inventaires fauniques et floristiques. Selon la description du projet, pas moins de sept espèces aviaires en péril ont été observées dans la « zone d'étude » et risquent la perturbation ou perte de leur habitat. Sept autres « peuvent être présent ». En effet, comment évaluer l'impact d'un projet si l'information présentée est incomplète? Étant donné que la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM) ne prévoit pas de permis pour déroger à la loi, est-ce que cela signifie que les promoteurs enfreindront cette loi pendant la période de construction, notamment?</p>	(« Pas d'Économie sans écologie », Jérôme Dupras, La Presse, 3 décembre 2022). https://www.canada.ca/fr/ENVIRONNEMENT-CHANGEMENT-CLIMATIQUE/SERVICES/PROTECTION-LEGALE-OISEAUX-MIGRATEURS/LOI-CONVENTION-REGLEMENTS.HTML Les oiseaux contre-attaquent, Christophe Buidin, QuébecOiseaux automne 2015 pp 13 – 18). Le State of the Birds Report pour 2022, publié par le North American Bird Conservation Initiative, révèle qu'on a perdu 25 pour cent des populations d'oiseaux et que le déclin se poursuit.
Citoyen	Val-d'Or	<p>La santé publique pour la protection des esters près de la rivière Keirens qu'on veut détourner. Le territoire et la forêt qu'on veut détruire près du Lac Vassan. Que ferait-on des animaux qui migrent et fuient notre territoire? Le bruit incessant et la poussière sans compter la circulation constante.</p>	Voir à la première question.	Voir tous les documents et films réalisés par Richard Desjardins et autres sur les mines et la forêt boréale.

Organisation	Belcourt	1) La fragilisation des 21 espèces identifiée dans le document déposé par la minière2) Les effets sur la nappe phréatique et la population vivant au tour3) La valeur des propriétés autour du projet4) Les effets de l'exploitation sur la vie de la population (bruit et vibrations)5) La faible teneur en or et la grande production de stériles et résidu minier6) La destruction des écosystèmes pour la production d'or qui n'a qu'une faible utilité technologique7) Les effets sur la disponibilité de la main-d'œuvre pour la région.8) La destruction du territoire par l'exploration minière avant même que le projet soit autorisé.	1) Le détournement de la rivière Keriens2) Destruction des milieux humides et le milieu hydrique3) La fragile rentabilité (faible teneur en or) du site qui est sujette aux variations du marché de l'or4) Le plan de la restauration du site ne sera pas soumis à la consultation publique puisque le tout se discutera à huis clos vers la fin de l'exploitation du projet.	
---------------------	----------	---	---	--

Organisation	Rouyn-Noranda	<p>Les principaux enjeux environnementaux du projet sont:- les milieux humides et hydriques occupent une grande partie du site;- la fosse Marban est directement située sur un esker aquifère identifié dans le cadre de la partie 1 du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de l'Abitibi-Témiscamingue (Cloutier et coll. 2013);- l'habitat du caribou de Val-d'Or et les espèces à statut;- l'émission 55 924 tCO2eq durant la période de construction et environ 59 025 tCO2eq de GES sur une base annuelle en phase d'exploitation;- les émissions de poussières et éléments associés;- les justifications économiques et les raisons d'être du projet sont peu élaborées;- les enjeux socioéconomiques doivent être précisés.</p>	<p>Pour ce qui a trait à la réhabilitation et à la restauration du site, aucune information n'a été soumise par le promoteur. Commentaires :- Les composantes du projet créent une empreinte importante sur les milieux humides, aquatiques et terrestres avec particulièrement plusieurs haldes à stériles, mort-terrain et à minerai, et d'un parc à résidus et 6 fosses (les 2 principales fosses étant Marban et Norlartic). Il sera primordial de présenter les scénarios de restauration, en incluant le remblaiement partiel et total des fosses et en considérant les variantes du projet;- La recherche évolue au niveau de la restauration et le CREAT encourage le promoteur à développer des partenariats pour des projets de recherche afin d'optimiser les étapes de réhabilitation et de restauration afin de recréer des milieux plus intéressants qu'un site industriel de plus;- Puisque l'empreinte du projet se situe à proximité de lacs, dans des milieux humides et sur un esker d'intérêt, le CREAT recommande la plus grande prudence.Voir toutes les préoccupations du CREAT dans son rapport cité en références</p>	<p>AEIC. 2023. Sommaire des questions – Projet minier aurifère Marban. 7 p.CREAT (2022). Plan de conservation pour l'engoulement bois-pourri. 52 p.CREAT (2022). Commentaires déposés à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada sur le résumé de la description initiale. Projet minier aurifère Marban. 10 p.Gouvernement du Québec (2022). Rapport final. Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. 78 p.</p>
---------------------	---------------	---	--	--

		bibliographiques et sur le site internet: https://www.creat08.ca/memoires/projet-minier-marban	
--	--	--	--

Organisation	Montréal	Dans quelle proportion l'or extrait aura une utilité technologique pour la transition énergétique ? Quel sera le bilan de ce projet sur les limites planétaires (consom. d'eau douce, chang. clim., perte de biodiversité, etc.; calcul suggéré : gains à faire grâce à l'or extrait moins impacts du projet sur ces composantes) ? Quelle quantité d'or servira à autre chose qu'à faire des bijoux et des lingots ? Quelle charge totale de contaminants sera relâchée via les eaux d'exhaure de la construction à la post-restauration ? Quelles quantités totales d'eau seront consommées (incluant estimation des eaux consommées par l'exploration en cours) ? Raison d'être du projet : mieux expliquer les raisons poussant à extraire l'or maintenant, plutôt que léguer ce gisement aux générations futures. Impacts cumulatifs : quels sont les impacts cumulés par tous les projets historiques de la zone d'étude et les proportions relative (%) et absolue (quantités) de ces impacts cumulatifs qui seront attribuables au projet Marban? Remblaiement de fosse : les fosses du projet seront-elles remblayées? Fosses non-remblayée : détailler scénario de remblaiement pour chacune et expliquer pourquoi ça ne se fera pas. Quels sont les	La destruction de l'esker sur le site du projet, la déviation de la rivière Keriens, qui risque d'affecter la vie de ce milieu, la contamination ou la destruction des lacs Vassan et de Montigny (et les dérangements occasionnés, qui affecteront la qualité de vie près de ces lacs ressourcés par une eau d'une grande pureté). La raison d'être du projet est simpliste et non-valable. La mention "transition énergétique augmentera la demande en or" est malhonnête. Une fois le projet terminé, son bilan environnemental aura accentué les effets négatifs que l'on cherche à réduire plutôt qu'apporter des solutions. Le remblaiement de fosse est négligé, et les avis divergent : remblaiement des fosses de Minière O3, ou celles de Canadian Malartic ? L'accent devrait être mis sur l'évaluation des scénarios de remblaiement des 6 (!) fosses prévues par ce projet. L'espace ne manquera pas... vivement la fin du syndrome du "pas dans ma fosse". Générer des centaines de millions de tonnes de déchets est injustifié pour l'extraction de quelques kilogrammes d'or réellement "utiles" (qui ne soit ni des bijoux ni	Cloutier et al. Atlas hydrogéologique de l'Abitibi-Témiscamingue : pour la vulnérabilité de l'esker qui est à corriger. Emerman H., Steven, 2020 (Malah Consulting). Prevention of Lake Destruction and Tailings Dam Failure : Open-Pit Backfilling Options for the Champion Iron Bloom Lake Mine : pour les avantages à remblayer leurs fosses. https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80141/contributions/id/58918 : section "impacts cumulatifs", pour les lacunes observées dans d'autres projets
---------------------	----------	--	---	---

		<p>scénarios d'évitement de l'esker (opérations souterraines, etc.) et d'évitement de déviation de la rivière Kériens, et publier ces analyses. Y aura-t-il un inventaire détaillé de la faune/flore de la rivière Kériens et un suivi saisonnier pendant le projet?</p>	<p>des lingots) à la société. Les impacts cumulatifs sont typiquement sous-évalués : dresser une liste des projets voisins ne suffit pas. Il faut quantifier les impacts passés, présents et prévus, et estimer les proportions attribuables à Marban, notamment sur les questions de consommation et contamination d'eau douce et des effets sur les nappes phréatiques.</p>	
--	--	--	---	--

Organisation	Val-d'Or	<p>Le Regroupement Dubuisson=Qualité de vie est grandement préoccupé par l'ampleur des dégâts environnementaux permanents (détournement de rivière, de chemins, étendue des surfaces mises à nu, bruit, etc.) qui impacteront directement la qualité de vie des résidents qui auront à vivre avec les conséquences durant plus de dix ans. Nous tenons particulièrement à noter que la notion de "bruit acceptable" dans un contexte de vie en nature n'a, à l'évidence, pas la même signification ou valeur que dans un milieu urbain. Il faudrait en tenir compte dans l'évaluation!</p>	<p>Le Regroupement est particulièrement inquiet du peu de considération manifesté, à date, par les promoteurs du projet Marban, envers les résidents, autant en ce qui concerne les nuisances générées par ce projet que par la perte de valeur de leur propriété, notamment dans les secteurs Lac Vassan, Chemin Norrie et Dubuisson partie ouest. Le comité qui représente le Regroupement Dubuisson=Qualité de vie demande au Ministère d'exiger des précisions et surtout des actions de la part de Minière O3 pour palier aux inconvénients énumérés dans les sections 1) et 2), faute de quoi ce projet devrait être retourné à la planche à dessin, retardé ou, à la limite, être tout simplement abandonné.</p>	<p>Nous suggérons au promoteur de relire l'ensemble de ses publications pour comparer le nombre de fois où les mots or et profit sont mentionnés versus le nombre de fois où les mots considération pour les citoyens résidents sont mentionnés. C'est assez révélateur!</p>
---------------------	----------	---	---	--



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 